

Interview : Les empreintes digitales des Américains sont partout

Libération, 19 octobre 2005

Par Pascal RICHE

Américain d'origine égyptienne, le professeur Cherif Bassiouni, de l'université DePaul, à Chicago, préside l'International Human Rights Law Institute. Il a été consulté avant la guerre, dans le cadre du «Future of Iraq Project», sous l'égide du département d'Etat, et a rédigé le premier projet pour le Tribunal spécial irakien (TSI), avant d'assister le tribunal dans la formation des juges du siège et du ministère public.

Le procès de Saddam Hussein peut-il être un moment fondateur, pour l'Irak et plus largement les pays arabes ?

Je doute que ce soit le cas. Qu'il y ait un procès est, en soi, un événement positif, surtout dans le monde arabe. Même s'il est contesté, le fait qu'il ait lieu est déjà un grand pas. Mais on aurait pu faire beaucoup mieux pour assurer la crédibilité du tribunal. Une erreur d'appréciation a été commise dès le départ. La Maison Blanche a décidé de confier la création du tribunal au département de la Justice américain. Cela semblait naturel : il s'agissait d'un procès pénal, pourquoi ne pas le confier aux experts de la justice ? Le tribunal n'était pas, à l'époque, une grande priorité de l'administration. Le problème, c'est qu'en excluant du jeu le département d'Etat, on a évacué la dimension politique et diplomatique de ce procès. Les techniciens de la Justice, avec beaucoup de bonne volonté, ont géré l'affaire comme s'il s'agissait de leur propre procès. Chacun a apporté son expérience, mais une expérience forcément américaine. Les empreintes digitales des Américains sont maintenant partout.

Dans quel domaine les voit-on ?

Dans tous les domaines. Cela s'est fait avec bonne foi : les Américains sont pragmatiques, et ils sont simplement allés vers les solutions les plus pratiques. De quoi a-t-on besoin ? D'un tribunal ? D'accord, on le construit. De matériel, de bureaux ? D'accord, on paye. De personnel, de magistrats ? Ok, on leur verse leurs salaires. Ah, il faut aussi les protéger. Ok, on les loge dans la Zone verte (zone protégée au coeur de Bagdad où siègent le gouvernement et les autorités de la Coalition, ndlr). Au final, et sans mobile politique, tout est devenu américain, administrativement et financièrement. Environ 300 personnes travaillent sur le projet, à la solde des Américains. Comment convaincre les Irakiens qu'un magistrat irakien payé par les Américains, qui habite la Zone verte, sous la protection de la puissance occupante étrangère, peut être un juge indépendant ?

Etes-vous pessimiste ?

Oui, car j'avais de grands espoirs. Ce procès pouvait être un grand pas vers la justice, non seulement en Irak, mais symboliquement dans les pays arabes, et dans tous les pays où il y a des dictatures. Aujourd'hui, nous avons un peu laissé passer cette chance. Nous allons donner à un dictateur l'opportunité de se présenter comme un martyr des «forces impérialistes américaines», et jouer la carte de l'illégitimité du tribunal. Cela risque de lui valoir un nouveau prestige dans les masses populaires arabes.

Qu'aurait-il fallu faire ?

Le tribunal aurait dû être établi par une loi irakienne (le statut a été promulgué par l'ex-administrateur américain Paul Bremer, ndlr). La communauté internationale aurait dû être invitée à participer à la formation d'une grande équipe de magistrats. Il aurait fallu que ce tribunal soit établi en dehors de la Zone verte, quitte à construire une nouvelle zone judiciaire protégée, comme à Palerme. On aurait pu commencer par une espèce de «commission de vérité» pour établir publiquement les faits. Et on aurait dû, comme je l'avais suggéré, créer une commission pour verser aux victimes des compensations. Une

telle initiative aurait poussé les victimes à se manifester, et permis de faire participer le peuple irakien à une justice «vraie». Au lieu de cela, on organise une justice irréaliste.

Craignez-vous que, tel Goering ou Milosevic, Saddam Hussein se serve du procès comme d'une tribune ?

Il essaiera. Mais à la différence de Goering et surtout de Milosevic, ses propos sont assez prévisibles. Connaître Saddam et son régime est assez simple. On peut anticiper tous ses arguments : les Koweïtiens ont abusé des Irakiens. Les Américains ne veulent qu'une chose, le pétrole irakien. Les armes irakiennes ont été achetées en Occident... Tout cela est balisé. Avec Milosevic, on n'était sûr de rien : qu'allait-il dire ? Allait-il sortir une bombe diplomatique ? Après le premier procès de Saddam, on se rendra compte des corrections à faire. J'espère que les magistrats irakiens auront alors pris confiance en eux, et qu'ils auront moins besoin de s'appuyer, psychologiquement, sur les Américains. Si c'est le cas, ils donneront à la défense un peu plus de marge. Celle-ci fera alors du zèle, et s'aventurera sur le terrain politique. Ce qui ne serait pas une mauvaise chose à mon

sens, car cela discréditera davantage Saddam qu'autre chose. Il faut se sentir assez fort pour donner à l'adversaire ce genre de marge. Il faut lui donner assez de corde pour qu'il se pendre lui-même...

Saddam Hussein peut-il, par sa rhétorique, séduire une partie du monde arabe ?

C'est pour cela qu'il faut préparer l'accusation soigneusement. Elle devrait s'appuyer davantage sur un nombre de «petits» cas. Tel petit politicien dont Saddam a ordonné l'exécution. Tel homme qu'il a fait torturer. Il serait insensé de lui faire un procès pour l'agression contre le Koweït, on tomberait dans la politique. Mais comment pourrait-il répondre si on exhibe un petit bonhomme qu'il a torturé et dont la femme et la fille ont été violées ?

Le premier procès commence par un cas très concret et limité : le massacre de 143 chiites dans le village de Doujaïl, en 1982.

Oui, je suis en partie responsable de ce choix, pour lequel j'ai bataillé depuis le départ. Les premières images du procès sont importantes. Si elles donnent l'impression que tout est déjà manigancé, que les Etats-Unis sont aux commandes, que les droits de la défense ne sont pas respectés, c'est la fin de tout : cela jettera une poudre politique sur l'ensemble du procès, ce qui lui ôtera d'entrée de jeu tout crédit aux yeux de la population irakienne, arabe et même mondiale. Avec un premier procès très concret, le risque n'est pas grand. Il s'agit d'une affaire circonscrite, il y a des témoins oculaires, Saddam était présent... N'importe quel magistrat irakien peut gérer une affaire de ce genre. Les choses deviendront plus difficiles avec le second procès, celui de Halabja (le massacre de 5 000 Kurdes en 1988, ndlr), car il y aura des discussions scientifiques et techniques complexes sur la nature des armes chimiques employées.